

COMMUNE DE CADEILLAN

ANNEXES SANITAIRES

EAU POTABLE

1 – L'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de la commune de CADEILLAN est assurée par le Syndicat des Eaux Barousse Comminages Save (SEBCS).

La commune est desservie par un réseau géré le SEBCS qui capte l'eau de source servant à alimenter la commune dans la Vallée de la Barousse.

2 – Desserte de la commune

Le captage de la vallée de la Barousse permet de desservir 47 abonnés pour une consommation annuelle de 6360 m³ (2004).

L'ensemble de la commune est desservie par un réseau maillé de canalisations en fonte, en PVC et Polyéthylène expansé.

Pour ce qui est de la défense incendie, la commune est équipée de 1 borne de diamètre égal à 100 mm.

3 – Perspectives

Aucune extension ou renforcement du réseau communal n'est à ce jour envisagée.

COMMUNE DE CADEILLAN

ANNEXES SANITAIRES

EAU USEES

Le schéma directeur d'assainissement de la commune de CADEILLAN a été réalisé par BEHC environnement en juin 2001.

La commune n'est desservie par aucun réseau d'assainissement collectif, la totalité des habitations est équipée de systèmes d'assainissement autonome.

Le schéma directeur d'assainissement indique qu'il n'existe pas sur la commune de zone particulièrement « mal assainies ». La commune bénéficie d'un contexte favorable à l'assainissement autonome, le recours à une solution collective d'assainissement apparaît comme irraisonnable.

Selon la localisation des habitations, il conviendra de mettre en place une fosse toutes eaux (3 000 litres minimum) et :

- Un filtre à sable vertical drainé avec rejet des eaux résiduaires dans le milieu hydraulique superficiel existant ou à créer,
- Un filtre à sable horizontal drainé ou vertical drainé avec pompe de relevage ou vertical drainé avec rejet des eaux résiduaires dans le milieu hydraulique superficiel existant.

COMMUNE DE CADEILLAN

ANNEXES SANITAIRES

ELIMINATION DES DECHETS

La collecte des ordures ménagères de la commune de CADEILLAN est assurée par le SICTOM Sud-Est.

Les **ordures ménagères** sont collectées une fois par semaine. La collecte se fait dans des bacs collectifs. Un tri sélectif est mis en place sur la commune.

Les **déchets non ménagers** sont collectés par apport volontaire à la déchetterie du SICTOM SUD EST de Samatan.

Les ordures ménagères sont ensuite traitées par le Syndicat Départemental de traitement des ordures ménagères et assimilées du Gers – TRIGONE.

Les **encombrants** tout comme les **déchets verts** sont collectés par apport volontaire à la déchetterie de SAMATAN.

Les **Gravats** sont déposés par les particuliers et par la commune à la déchetterie de SAMATAN.

Le **verre** est collecté par apport volontaire dans une colonne qui est gérée par le SICTOM SUD EST de Samatan.

Les **papiers et les journaux** sont collectés par apport volontaire dans 6 colonnes qui sont gérées par le SICTOM SUD EST de SAMATAN.

Les **plastiques** sont collectés par apport volontaire dans 6 colonnes qui sont gérées par le SICTOM SUD EST de SAMATAN.

Les **huiles de vidanges** sont collectées par apport volontaire à la déchetterie de SAMATAN.

Source : Mairie